

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

80306497
M. 04-80

N° 4 9 1 / 1980

ENQUÊTE

Table with 1 column and 3 rows: PRÉLIMINAIRE, FLAGRANT DÉLIT, COMMISSION ROGATOIRE

ADMINISTRATIVE :

OBJET DE LA PROCÉDURE - APPARITION d'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ :

Table with 2 columns: N° ORDRE, DÉSIGNATION DES PIÈCES

- 1. Procès - verbal d'ensemble.
2. Procès - verbal d'audition témoin
3. Procès - verbal d'audition témoin
4. Procès - verbal d'audition témoin
5. Procès - verbal d'audition témoin (P.V. n° 307 de la B.P.)
6. Extrait carte U.T.M. des lieux avec déplacements et stationnements OVNI sur indications témoins.

CODÉ

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X) NOMBRE D'EXEMPLAIRES
M. LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE, PRÉFET DU BAS-RHIN À STRASBOURG/
Monsieur le Procureur de la République à STRASBOURG/
Monsieur le GENERAL, Commandant la Région Aérienne à METZ/
(4° et 5° expédition) au Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi - Renseignement, Sections Opérations, à PARIS/
ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt du Groupement LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :

02 JUIN 1980

COMPAGNIE OU ÉSCADRON

de RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS :CODE UNITÉ
03506PROCÈS-VERBAL N° / 197
4 9 1 / 80N° PIÈCE
OIN° FEUILLET
OI

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- APPARITION d'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ : C.M. n° 32.600.MA/GEND/T. du 2 août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Gendarmes,

VU L'(ES) ARTICLE(S) -----

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR samedi 12 avril 1980 à 14 heures, nous trouvant au bureau de notre Brigade, nous sommes avisés téléphoniquement par monsieur , boucher - charcutier, demeurant , des faits suivants :

Dans le courant de la nuit du 11 au 12 avril 1980, la nuit passée, il a été avisé par un individu se disant militaire en ALLEMAGNE du passage d'un objet volant non identifié (OVNI) au - dessus de la région. Cette personne s'est présentée à son domicile, ayant vu de la lumière, car monsieur n'était pas encore au lit.

Aux fins de se rendre compte par lui - même, monsieur est sorti et a été témoin effectivement, ceci durant environ une demi - heure, d'une apparition d'objet volant non identifié (OVNI), au - dessus de la région de MITSCH - DORF - GOERSDORF, communes faisant partie du canton de WOERTH (Bas - Rhin).

Notre informateur nous précise que d'autres personnes auraient vu le phénomène, et nous cite les nommés et son frère demeurant tous deux . Monsieur devant quitter son commerce pour faire une tournée, et n'étant pas rentré à son domicile avant dix - huit heures, nous nous rendons immédiatement chez les pour de plus amples renseignements et enquête.

ENQUÊTE :

L'audition de et de son frère font l'objet respectivement des pièces 2 et 3. Ces deux auditions font ressortir les faits suivants : Accompagnés d'un militaire demeurant prénommé et de deux autres amis, circulant avec le véhicule de entre SURBOURG et MERKWILLER, ils ont suivi une boule de couleur rouge - orange se dirigeant de SURBOURG vers le Liebfrauenberg (commune de GOERSDORF), qui constitue le sud des collines de DRACHENBRONN. Au - dessus de ce lieu - dit, le phénomène s'est immobilisé durant une demi-heure environ, en changeant de teinte et de forme, puis a pris la direction du Nord - Est.

CONSTATATIONS : - Sur l'environnement : aucune trace supposée n'a été remarquée.
- En ce qui concerne la surveillance aérienne : Aucun objet volant n'a été décelé sur les écrans radar de la Base Aérienne 90I à DRACHENBRONN (WISSEM - BOURG - AIR) en outre cet objet volant non identifié (OVNI) lors de son apparition se trouvait dans le "cône mort" de réception des Radars.

- Au point de vue météorologique : Au moment des faits, le temps était clair, sans nuage ni lune, et la visibilité portait à plusieurs dizaines de kilomètres.

- A notre connaissance, les deux témoins déjà entendus, de même que monsieur sont sains d'esprit et n'ont jamais été victimes d'hallucinations.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR

DESTINATAIRES

 1

(Voir Borderau d'envoi)

LE 28 mai 1980

LE COMMANDANT D'UNITÉ

(A signé au borderau d'envoi°.

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE ET CACHET

● 6 - TRACES (DESCRIPTION DU POINT DE CHOC, ...) DÉBRIS, OBJETS, AUTRES CONSTATATIONS...

.../....

● Aucun témoin n'a pris de vue photographique.

Un message relatant ces faits est adressé le même jour à notre Commandant de Compagnie pour information des autorités habituelles (N° 260/2).

L'audition de Monsieur , personne nous ayant avisé, fait l'objet de la pièce n° 4. Il nous confirme les faits précités et nous précise que le témoin venu l'avertir n'est autre que le militaire prénommé , lequel se trouvait dans la voiture de

Mentionnons que l'épouse de monsieur , également témoin des faits, n'a pas voulu nous faire de déclaration écrite, mais a confirmé les dires de son mari.

Il en est de même pour amies de qui, citées dans les déclarations, nous ont verbalement fait les mêmes déclarations.

Nous identifions l'individu ayant prévenu comme étant le nommé , militaire 2° classe à S.P. 69 233. L'intéressé se trouvant dans l'impossibilité de venir à nos services, nous adressons une correspondance (n° 295/2 du 28/4/80) à la Brigade Prévôtale

L'audition de fait l'objet de la pièce n° 5, accompagnée d'un croquis fait par l'intéressé. (Procès - verbal n° 307 du 30 avril 1980 de la Brigade Prévôtale

B.A. : /

C.P. : /

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

Objets volants non
identifiés

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 491 / 19 80

PERSONNE
ENTENDUE

témoïn.

RÉFÉRENCES

CE JOUR Douze Avril Mil neuf cent quatre vingt.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre Brigade, entendons:

, 27 ans, employée de bureau, demeurant

(Bas-Rhin), née le 1er Décembre 1952 à
qui nous déclare à quinze heures trente:.....

""Hier soir, vers vingt trois heures cinquante environ, je circulais de SURBOURG à MERKWILLER à bord de mon véhicule. J'étais en compagnie de et de son fiancé.....

""Alors que nous allions nous diriger vers HOELSCHLOCH, mon attention a été attirée par une boule de teinte rouge foncé se trouvant dans le ciel. Elle était d'un diamètre de 0,50m environ, et tournait sur elle-même. Elle était immobile. Lorsque nous nous sommes arrêtés, et après avoir éteint nos phares, nous avons vu nettement ce phénomène car le temps était très clair. A un moment donné, l'objet s'est légèrement déplacé vers MERKWILLER. Nous avons décidé de le suivre. L'objet a pris de plus en plus de vitesse, et avant d'arriver à MERKWILLER, je circulais à la vitesse de 90 KM/H afin de ne pas le perdre de vue.....

""A un moment donné, il a disparu. Alors que nous arrivions un peu avant le cimetière de MERKWILLER, cet objet est passé devant notre véhicule, de droite à gauche, et a très grande vitesse. Il s'est dirigé vers les montagnes de DRACHENBRONN, et a repris de l'altitude car à ce moment la, nous ne distinguons plus qu'un disque de la grosseur d'une pièce d'argent. Je précise qu'au moment où nous sortions de la forêt, lorsqu'il nous est reparu, bien qu'(ayant déjà changé de dimension, et également de couleur, car il paraissait de teinte orangée, il m'a semblé voir deux disques reliés entre eux par un trait.....

""A MERKWILLER, nous avons pris la direction de PREUSCHDORF. Nous nous sommes arrêtés après le garage pour l'observer. Il y avait beaucoup de personnes avec nous. L'objet se tenait immobile à proximité des radars de la base de DRACHENBRONN.....

""Nous avons observé ce phénomène jusque zéro heure vingt cinq, heure à laquelle il s'est éloigné à très grande vitesse vers LOBSANN.....

""Le 12 Avril 1980 à seize heures cinquante.....
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, et n'ai rien à y changer, à y ajouter, à y retrancher.....

(Signeau carnet de déclarations).

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N°491 / 19 80

PERSONNE
ENTENDUE

, témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR, douze avril 1980,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarme, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons à son domicile :

- 18 ans, lycéen, demeurant

né le 25 janvier

1962

, qui nous déclara -

re à quinze heures trente :

"" Hier soir le 11 avril 1980 vers 23 heures 50 je me trouvais dans la voiture conduite par ma soeur Nous revenions de SUR - BOURG où nous avons passé la soirée chez des amis."

"" A la sortie de l'agglomération de SURBOURG au croisement du CD 250 avec le CD 114, j'ai aperçu une boule lumineuse dans la direction de HOELSCHLOCH - MERKWILLER, direction que nous allions prendre."

"" Cet objet était de couleur rouge - orange d'un diamètre de 20 centimètres. Les couleurs de ce phénomène variaient mais non sa forme. Cet objet se déplaçait plus rapidement que notre véhicule, car nous l'avons suivi jusqu'à MERKWILLER et de là nous l'avons aperçu au - dessus du Liebfrauenberg."

"" A MERKWILLER - PEHELBRONN l'un des passagers de notre véhicule, prénommé (j'ignore le nom de famille mais l'intéressé est militaire) a prévenu monsieur Boucher - charcutier, des faits. Ce dernier a également constaté les faits."

"" Pour en revenir à cet objet que je qualifierai d'O.V.N.I. (Objet volant non identifié), ce dernier est resté jusqu'à 0 heure 30 au - dessus du Liebfrauenberg. "

"" J'ignore quelle direction il a prise par la suite, je n'ai pas fait attention."

"" Lors des faits la visibilité était bonne, il n'y avait pas de vent ni de nuage. Il n'y avait également pas de lune. Le ciel était étoilé, mais il faisait froid et on voyait très bien au loin."

"" Je n'ai rien à ajouter, sinon qu'à mon avis je n'ai pas été victime d'une hallucination."

"" D'ailleurs ma soeur a également vu cet objet, de même que demeurant à

Le 12 avril 1980 à 17 heures 30.

"" Lecture faite par moi de la déclaration ci - dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

(A signé au carnet de déclarations) Le Gendarme

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

O.V.N.I. :

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 491 / 19 80

PERSONNE
ENTENDUE

témoin, personne ayant été avisée par

RÉFÉRENCES

CE JOUR , 12 avril 1980 :

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarmes

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons à son domicile :

- 39 ans, boucher - charcutier, demeurant
, né le 1er janvier 1941
qui nous déclare à dix huit heures quarante

cinq :

"Hier soir vers minuit alors que je regardais encore la télévision, on a sonné à notre porté. Je suis allé voir et j'ai remarqué qu'un jeune homme était devant la porte. Il voulait appeler les gendarmes. Je lui ai demandé pourquoi et il m'a répondu qu'un objet volant non identifié(OVNI) venait de le poursuivre depuis SURBOURG alors qu'il était accompagné d'autres personnes dans un véhicule. "

"Je lui ai ouvert complètement la porte, et je suis sorti pour voir. L'intéressé se trouvait dans tous ses états, et voulait absolument téléphoner aux Gendarmes, en précisant qu'il était militaire "

"En ce qui concerne les O.V.N.I. je lui ai montré un article se trouvant page II des articles régionaux des Dernières Nouvelles d'Alsace du vendredi 11 avril 1980."

"Il a lu cet article, et s'est calmé."

"Avec ce militaire, je suis sorti. Les amis à lui l'accompagnant étant garés plus haut, j'ai pris mon véhicule tandis qu'il regagnait ses amis."

"J'ai pris la direction de WOERTH. Arrivé à PREUSCHDORF au lieu - dit "Hattenweg" je me suis arrêté, en effet on a une bonne vue sur l'ensemble du Pfaffenschlick."

"J'ai moi - même constaté qu'effectivement une boule, plutôt une lumière ronde jaunâtre avec des points d'orange était au - dessus du Liebfrauenberg. "

"Le ciel étant étoilé, cette lumière jaune était bien visible, de la taille au - dessus d'une étoile. Cette boule était stationnaire un moment puis a commencé à descendre. Durant ce temps, des gens se sont arrêtés et ont également constaté comme moi les faits. "

"En raison du froid, je suis rentré et j'ai regardé la boule, depuis l'escalier de devant notre immeuble et commerce. Au bout de quelques minutes cette boule est partie en laissant une traînée jaune, en direction du Nord."

"Je n'ai pas été victime d'une hallucination. De loin, cette boule avait le diamètre d'une demi - orange."

.../....

Pièce n° 4 feuillet 2 :

..../...

"""" Lors des faits, il faisait froid, la visibilité était bonne. Il n(y avait pas de lune ni de nuage."

"""" Je précise que lorsque la boule était au - dessus du Liebfrauen - berg, dans cette direction, elle se trouvait très près et juste au - dessus des installations radars de la Base Aérienne, à leur gauche."

"""" Le 12 avril 1980 à 19 heures.

"""" Lecture faite par moi de la déclaration ci - dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

(A signé au carnet de déclarations).

Les Enquêteurs :

couleur rouge orangé, très lumineux, sans toutefois dégager de lumière autour de lui à l'exception d'un léger halo sur sa circonférence. Après une dizaine de minutes d'observation, tout en avançant très lentement, l'objet se mit à descendre en escalier, puis se stabilisa avant de réavancer à l'horizontale à une vitesse relativement lente, peut-être de l'ordre de 30 Km/heure et ce, jusqu'à l'entrée de la forêt de MERKWILLER. Nous avons repris notre route et roulions parallèlement à cet objet et nous sommes parvenus à l'entrée de la forêt en même temps que lui. A aucun moment, nous n'avons perçu le moindre bruit. Pendant la traversée de la forêt (un kilomètre environ) l'objet a disparu de notre vue après avoir pris une vitesse prodigieuse d'un seul coup. En sortant de la forêt, nous l'avons revu de nouveau, toujours sur notre gauche et à la hauteur d'anciennes bâtisses abandonnées.

"""" A l'entrée de MERKWILLER, la conductrice de mon véhicule prétend avoir vu l'objet contourner franchement le clocher de l'église avant de s'immobiliser à cinq cents mètres environ du carrefour qui se trouve à l'entrée de l'agglomération. Là, je suis descendu avec l'intention de téléphoner à la Gendarmerie de . Après avoir tenté de le faire d'un café qui était fermé, je me suis rendu chez le boucher de MERKWILLER... Ensemble et avec son véhicule, j'ai rejoint mes camarades qui s'étaient arrêtés un peu plus loin. A ce moment-là, nous avons pu observer pendant une demi-heure environ l'objet qui se trouvait apparemment en stationnement au dessus de la base de DRACHENBRONN. Pendant tout ce temps là l'objet resta fixe avant de disparaître définitivement de notre vue derrière la colline de Drachenbronn. Il était à ce moment-là un peu plus de zéro heure trente.

"""" Lors de la première apparition à notre vue de l'objet, j'ai remarqué quatre points lumineux, blancs et ronds qui se trouvaient juste au dessous de celui-ci. Par la suite, je ne devais plus revoir ces quatre lumières.

"""" Je souhaite préciser que je sais par mon futur beau-père qui est Adjudant-Chef à la Base de Drachenbronn qu'aucune observation n'a été faite par le personnel de la base.

"""" Sans tirer de conclusions personnelles de l'observation que j'ai faite, je suis certain de ne pas avoir eu à faire à un phénomène atmosphérique. S.I. - Avant cette observation j'étais septique comme beaucoup de gens à ce sujet, mais maintenant je suis convaincu d'avoir été le témoin de la manifestation d'un O.V.N.I.

"""" Je vous remets un croquis du déroulement de la scène à laquelle j'ai assistée.

"""" Le 30 Avril 1980, à 16 heures.

"""" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.""""

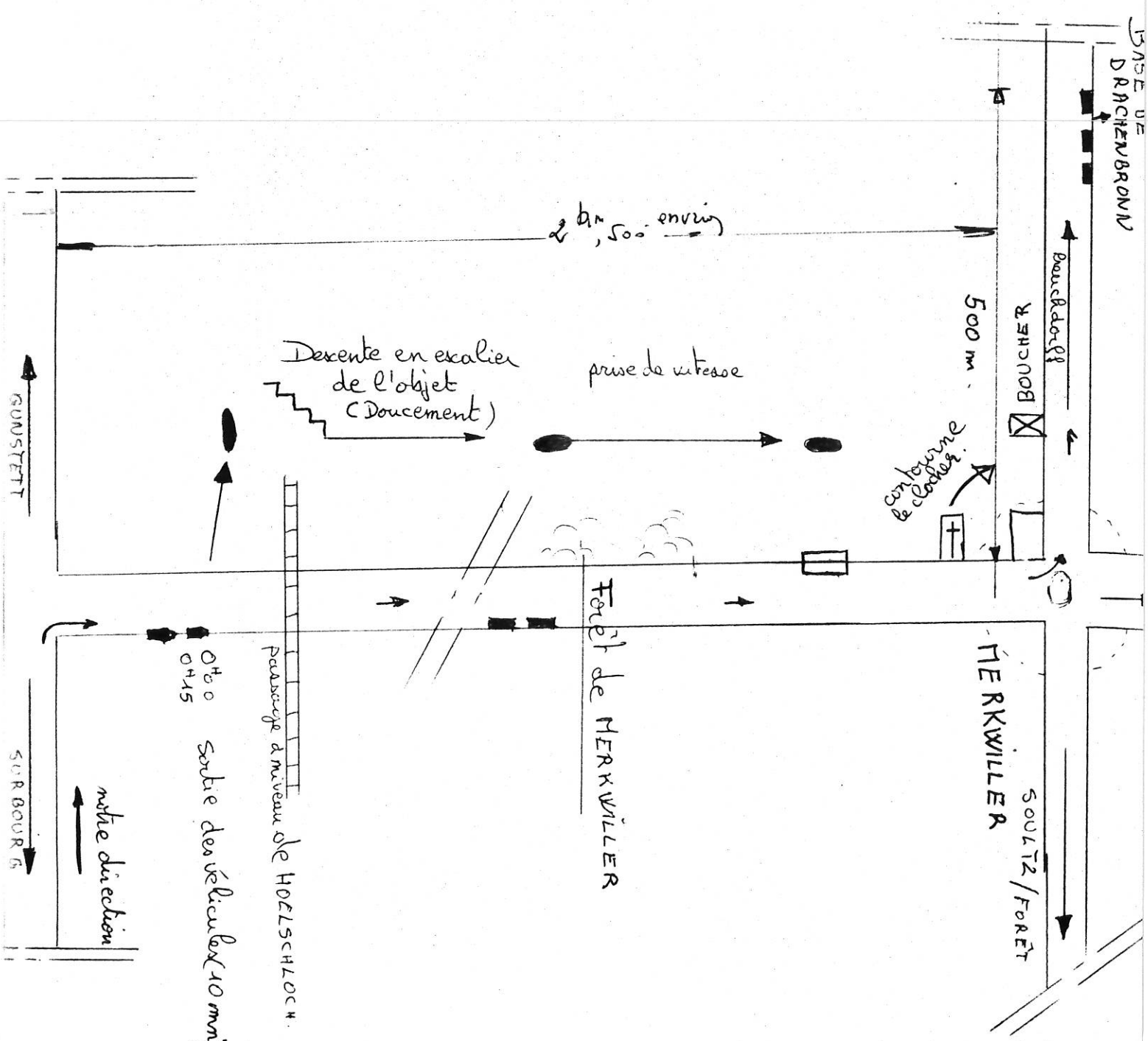
La personne entendue :

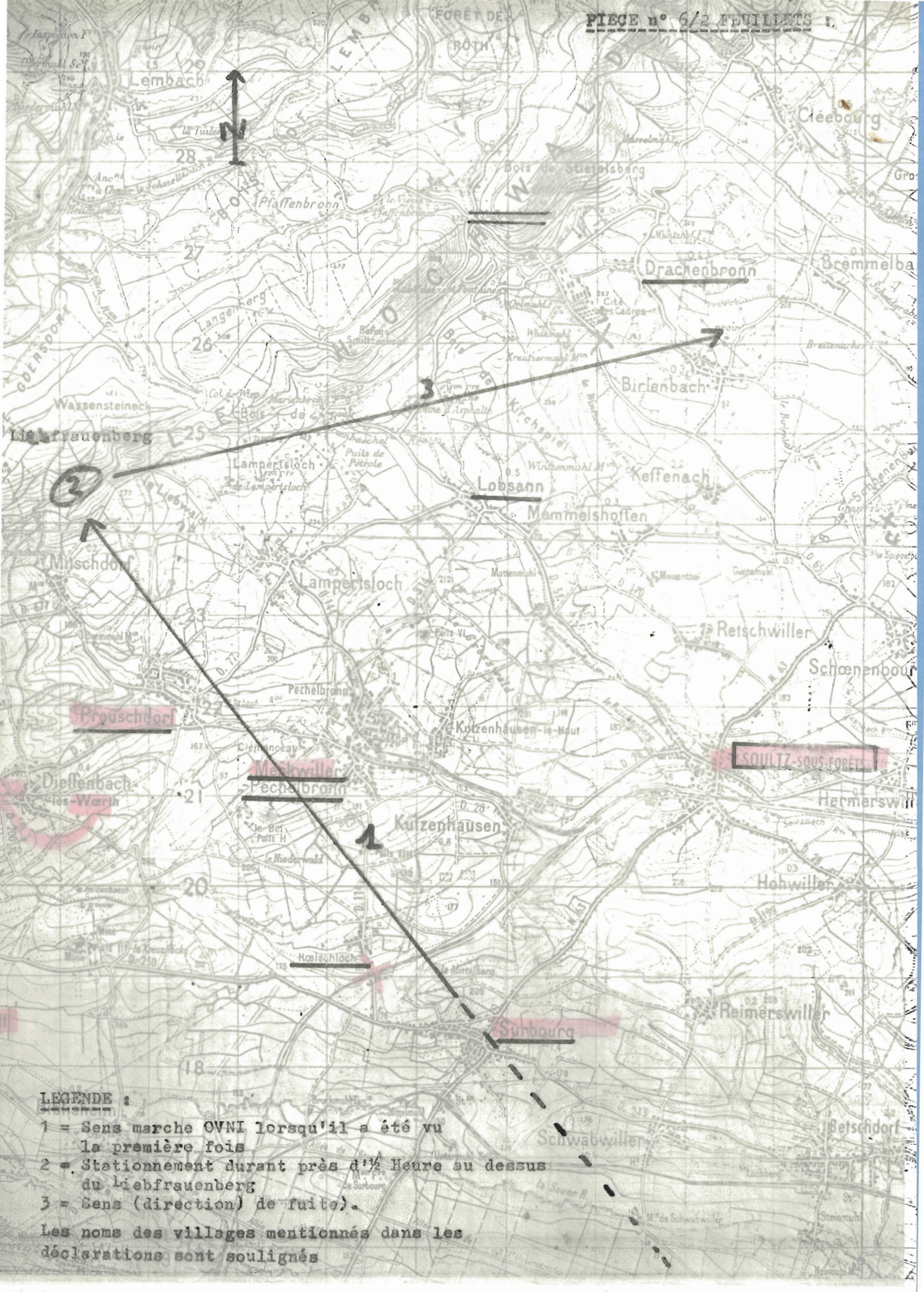
(A signé au carnet de déclarations)

CROQUIS ETABLI PAR MONSIEUR

domicilié

lors de l'observation militaire au S.P. 69.233.-





LEGENDE :

- 1 = Sens marche OVNI lorsqu'il a été vu la première fois
- 2 = Stationnement durant près d'1/2 Heure au dessus du Liebfrauenberg
- 3 = Sens (direction) de fuite.

Les noms des villages mentionnés dans les déclarations sont soulignés